

Ces plantes de nos jardins qui deviennent ENVAHISSANTES

En s'échappant des lieux où elles avaient été introduites, certaines espèces ornementales utilisées pour agrémenter nos jardins, nos bassins et nos mares sont devenues invasives et colonisent des milieux naturels. L'horticulture reste l'un des principaux vecteurs indirects d'introduction dans la nature de ces espèces dont la gestion contraint ensuite les collectivités.

Les plantes herbacées :

Certaines espèces proposées pour embellir les abords d'un bassin ou d'un jardin sont déjà considérées comme invasives, telles que la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase, l'Herbe de la pampa ou les solidages.

Herbe de la pampa



Myriophylle du Brésil



Ailante

Les arbres et arbustes :

Diverses espèces arborescentes ou arbustives exotiques, toujours plantées, peuvent poser problème dans certains milieux naturels comme les bords de rivière, les forêts alluviales ou les pelouses sèches. Il s'agit par exemple de l'Ailante, du Robinier faux acacia, du Sénéçon en arbre ou de l'Erable negundo.

Les plantes aquatiques :

Dans les mares ou les bassins, certaines plantes immergées utilisées soit disant pour oxygéner l'eau ou comme ornement peuvent envahir ces milieux. Ce peut être le cas de l'Egérie dense, des Elodées de Nuttall et du Canada, du Grand Lagarosiphon ou encore des Lentilles d'eau et du Myriophylle du Brésil.

Les bons réflexes :

Se renseigner sur les listes d'espèces invasives avant d'acheter des plantes ornementales, demander l'origine des plantes et privilégier les espèces locales ;

Ne pas jeter de plantes et l'eau issues de bassins et d'aquariums directement dans le milieu naturel ; déposer les plantes (aquatiques ou terrestres) dans les déchèteries ;

Eviter de rapporter des plantes ou des graines en souvenirs de voyages à l'étranger ;

Si vous constatez qu'une plante prolifère dans votre jardin, taillez-la afin de la maintenir dans sa platebande. Il est également conseillé de réaliser la taille avant la floraison pour éviter la production et la propagation de graines ;

Pour les espèces à multiplication végétative, (allongement des tiges, des racines), penser à mettre en place un système les empêchant de se propager (mise en pots, enfoncement dans le sol de barrières physiques, etc.).



Egérie dense



Robinier faux acacia

Que vous ayez des espèces exotiques envahissantes chez vous, souhaitez signaler une zone naturelle envahie ou obtenir de plus amples informations sur ces espèces, vous pouvez contacter la structure ci-dessous. Elle coordonne un réseau d'acteurs travaillant sur les espèces invasives dans votre région et pourra vous orienter le cas échéant vers un interlocuteur dans votre département.

Espèces exotiques envahissantes

Groupe de travail Bassin Loire-Bretagne

